

Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée professionnel agricole de l'horticulture et du paysage - BTS - Agricole - Aménagements paysagers - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

Lycée professionnel agricole de l'horticulture et du paysage - BTS - Agricole - Aménagements paysagers - en apprentissage (8677)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée professionnel agricole de l'horticulture et du paysage - BTS - Agricole - Aménagements paysagers - en apprentissage (8677)	Jury par défaut	Tous les candidats	25	65	18

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	projet professionnel en adéquation avec la formation	bon niveau en enseignement général, motivation liée au projet professionnel	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	acquis méthodologiques	capacité de réflexion, d'analyse, d'investissement dans le travail	Essentiel
Savoir-être	Recherche active d'entreprise	Contacter le CFA afin de faire le point sur la recherche d'un maître d'apprentissage	Essentiel
	Autonomie, esprit d'analyse	appréciation des enseignants	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Projet professionnel	avoir une motivation réelle par rapport aux exigences du niveau de formation BTS en adéquation avec le projet professionnel	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	action citoyenne	engagement associatif	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

prise de contact avec l'établissement suivi d'un entretien de motivation... , puis promesse de signature du contrat d'apprentissage et obtention du baccalauréat,

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Les candidats ayant validés leur vœux pour l'établissement doivent **impérativement prendre contact avec l'établissement si ils sont motivés pour s'inscrire afin de prévoir un entretien**. Ainsi l'établissement pourra guider au mieux le postulant dans ses démarches de recherches d'entreprise pour la signature d'un contrat d'apprentissage.

Signature :

Antoine PHILIPPE,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée
professionnel agricole de l'horticulture et du
paysage